REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 SEP. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **28 septembre 2015**

Compte rendu affiché le **05 octobre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 septembre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Matthieu FISCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Dorra HANNACHI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.09.0360
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Ambroise Croizat - Attribution d'un marché de travaux - Lot 11 : Peinture

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Nous avons délibéré à plusieurs reprises sur le projet d'extension et de réhabilitation du Groupe Scolaire Ambroise Croizat dont les travaux doivent démarrer en septembre 2015.

Les marchés de travaux d'extension et de réhabilitation sont passés par voie de consultation en appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP). La consultation a été lancée le 13 février 2015.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 19 mai 2015, avait décidé d'attribuer tous les lots à l'exception du lot 11 - peinture, relancé pour sécurisation de la procédure sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article 26 du CMP.

Lors de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2015, nous avons approuvé l'attribution de l'ensemble des lots à l'exception du lot 11 - peinture. Il convient, à présent, d'attribuer ce lot.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de Mise en Concurrence (CMC), réunie le 8 septembre 2015, a classé l'offre du lot 11 - peinture selon les critères suivants :

- valeur technique pour 60 %,
- prix pour 40 %.

L'entreprise MEUNIER SAS / COURTADON a été classée première par la CMC. Le montant de son offre s'élève à 72 998,25 € HT.

Le total des offres des lots 1 à 15 s'élève à 3 610 221,03 € HT soit 4 332 265,24 € TTC.

Aux termes de l'article 53 III du CMP, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la CMC.

Le montant de l'Autorisation de Programme n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)